

■ FOSSEMAGNE / BARS

Un outil pour protéger la forêt Barade

Une piste de défense des forêts contre les incendies a été inaugurée jeudi 13 avril en plein cœur de la forêt Barade.

Philippe Jolivet
p.jolivet@dordogne.com

C'est une piste DFCI (Défense des forêts contre les incendies) de quatre kilomètres qui a été inaugurée jeudi 13 avril dans la forêt Barade, à la limite entre Fossemagne et Bars par le SMO (Syndicat mixte ouvert) DFCI de la Dordogne. Un syndicat qui gère 1 200 km de pistes en Dordogne. Cet outil réalisé en 2022 répond à des critères spécifiques permettant l'intervention des engins de lutte contre les feux de forêts utilisés par les sapeurs pompiers. Ainsi, « elle est ouverte sur 8 à 10 mètres de large et est empierrée sur 4 mètres de large et 20 centimètres de profondeur. Elle a été largement élargie pour permettre un séchage rapide », explique Geoffrey Pautard, animateur du SMO DFCI. Une réalisation qui a coûté 278 000 euros, en grande partie financés par des subventions : 100 000 euros de fonds européens, 86 000 euros de l'État et 23 000 euros de l'ONF. Le reste étant financé équitablement par les communes de Fossemagne et Bars.

Des feux principalement dus à l'homme

Lors de son discours, la maire de Fossemagne, Anne Delage, a tenu à remercier les propriétaires privés qui ont accepté de céder une partie de leurs terrains afin que le projet soit possible. « C'est une très belle opération pour lutter contre les incendies et c'est aussi un plus pour



La piste de 4 km de long se trouve à la délimitation entre Bars et Fossemagne. Photo Philippe Jolivet

ceux qui aiment randonner en forêt », estime-t-elle. Un ouvrage dont s'est félicité Michel Campagnaud, président du SMO DFCI qui a rappelé que l'an dernier 30 000 hectares ont brûlé en Gironde et dans les Landes, « et la Dordogne n'a pas été en reste avec les incendies dans la Double. C'est un département où il y a beaucoup de départs de feu. Et le réchauffement climatique est bien là avec des saisons de plus en plus marquées et des périodes plus sèches ». Autant de facteurs favorisant les départs de feux qui sont, comme il l'a rappelé, « dans 90 à 95 % dus à l'homme par maladresse ou malveillance. Il nous faut donc aussi faire un travail de sensibilisation pour prévenir les risques, d'autant que nous sommes un département qui attire beaucoup de visiteurs qui peuvent être tentés, par exemple, de faire des

barbecues ». Il a aussi fait part de son inquiétude pour le secteur de la Double qui, en plus des incendies, a été frappé par la grêle. « 20 000 hectares de bois ont été grêlés et c'est comme s'ils avaient brûlé. Et sur les 120 km de pistes DFCI de la Double, il y a des dégâts considérables que l'on a évalués entre 800 000 et 1,5 million d'euros. » Le contrôleur général des sapeurs-pompiers, Alain Rivière, a salué l'arrivée de cet outil tout en soulignant la problématique de l'accès à des réserves d'eau pour lutter contre les incendies.

Un outil pour l'exploitation forestière

Ludovic Patte, responsable de l'ONF, a rappelé que cet outil pourrait aussi servir à l'exploitation forestière et que le risque incendie

dans cette zone était prégnant. En 1996, 70 hectares étaient ainsi partis en fumée. Enfin, le préfet Jean-Sébastien Lamontagne a salué cette réalisation. « C'est l'exemple de ce qui doit se faire en Dordogne et les élus savent qu'ils peuvent compter sur des subventions de l'État et de l'Europe pouvant aller jusqu'à 80 % pour ces projets. » Reste à convaincre les propriétaires forestiers de leur utilité et c'est là qu'il faudra « faire passer des messages ». Il a émis le souhait que le SMO DFCI aille plus loin dans ses projets de pistes, en se basant sur une évaluation des risques par les sapeurs pompiers, à qui il a tenu à rappeler que l'État allait donner des moyens supplémentaires au plan national, notamment aériens. Mais aussi terrestres, avec l'arrivée sur 5 ans, de 20 véhicules CCF (Camion-citerne feu de forêt).